

# Regards 77

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne  
N°6 Juillet 2017

## Editorial

### **France Nature Environnement !**

Ce numéro de Regards vous propose deux visions seine-et-marnaises, sur les papillons photographiés dans la réserve naturelle de Montereau, sur le projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, soulignant la richesse de notre département.

### **Nature, environnement !**

La protection de ce département est indispensable et c'est l'une des raisons d'être de FNE Seine-et-Marne. Oublier, dans ce domaine, le rôle de l'homme dans ce qu'il a de meilleur mais aussi dans ce qu'il a de pire serait une erreur.

Nos associations locales sont garantes de cette préoccupation essentielle : agir pour vivre dans un monde « durable ». Notre département n'est pas, hélas, exempt de combats à mener.

C'est ce que nous essayons de vous présenter grâce cette newsletter qui est aussi la vôtre.

Le titre de Sud-Ouest du 17 juin 2017 : « 2016, année la plus chaude de l'histoire... Jusqu'en 2017 ? » nous rappelle que le « local » et le « global » sont indissociables et que ces combats participent au même enjeu planétaire.

Bel été !

Bernard Bruneau

### **Non à la logistique XXL de Sénart !**

La prolifération des sites logistiques sur Sénart bat son plein ! La future plate-forme Leroy-Merlin est en enquête publique en ce moment. Bientôt l'énorme site SCADIF Leclerc avec ses transbordeurs achèvera la « vitrification » des anciennes terres agricoles du Parc A5.

À terme, un trafic de 500 à 600 000 poids lourds par an !

**Avec FNE Seine-et-Marne, l'ADIR Sénart demande un moratoire de l'implantation des sites logistiques à Sénart et ont besoin de votre soutien.**

La pétition contre la logistique XXL à Sénart a déjà recueilli de nombreuses signatures, elle peut en réunir beaucoup plus encore avec votre aide :

**Signez la pétition (et confirmez ensuite) ! Faites signer autour de vous et dans les réseaux sociaux !**

<http://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/moratoire-logistique-xxl-senart/29019>

## Sommaire

<i>Les documents d'urbanisme et leur hiérarchisation</i> .....	p2
<i>PNR de la Brie et des deux Morin : enfin dans une réelle dynamique</i> .....	p5
<i>Géoportail</i> .....	p11
<i>Parc Napoléon : où en est-on ?</i> .....	p13
<i>Portrait d'une association : le GENE</i> .....	p16
<i>Retour sur la Fête de la Nature</i> .....	p20
<i>Les actualités de FNE</i> .....	p22
<i>Les brèves</i> .....	p25
<i>Zoom sur : les papillons</i> .....	p26
<i>Vous avez la parole</i> .....	p28
<i>Agenda</i> .....	p29
<i>Rejoignez-nous</i> .....	p31

## Les documents d'urbanisme et leur hiérarchisation

Les documents d'urbanisme ont pour objet de déterminer des règles touchant à l'affectation et à l'occupation des sols

### *Un peu d'histoire*

La demande de Permis de Construire (PC), appliquée en 1919 à certaines grandes villes, a été généralisée par le régime de Vichy en 1943. Cette mesure ne fut pas remise en cause à la Libération. Après la seconde guerre mondiale, les besoins de reconstruction et de construction étaient énormes. Face à une crise endémique de logement, construire était primordial. Ces besoins débouchèrent sur la construction effrénée des grands ensembles. Le besoin de planifier la construction est apparu rapidement afin d'assurer les besoins croissants d'infrastructures et de services allant de pair avec l'évolution sociale : l'eau, l'assainissement, la collecte des déchets, les moyens de déplacements et aujourd'hui de communication.

Dans les années 50 à 80, vinrent alors les documents d'urbanisme de planification avec les Schémas Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme territoires (SDAU puis SD) au

**Loi SRU 20 Décembre 2000**  
*Son article le plus notoire est l'article 55, qui impose aux communes importantes (plus de 1 500 habitants en Île-de-France, et plus de 3 500 habitants pour les autres régions), qui sont comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux.*

niveau des régions ou des agglomérations ainsi que les Plans d'Occupations des Sols (POS) au niveau des communes.

### À partir des années 2000

Plus récemment, à partir des années 2000, la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (la loi SRU) vint modifier en profondeur le droit d'urbanisme et de logement en France avec :

- *le remplacement des Schémas Directeurs (SD) par les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ;*
- *le remplacement des Plans d'Occupation des Sols (POS) par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ;*
- *la suppression des Plans d'Aménagement de Zone (PAZ) de manière à supprimer définitivement l'idée que les Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) pourraient s'urbaniser de manière dérogatoire aux documents d'urbanisme locaux ;*
- *l'incitation, dans le cadre d'une démarche de développement durable, à réduire la consommation des espaces non urbanisés et la périurbanisation, en favorisant la densification raisonnée des espaces déjà urbanisés (limitation de la possibilité de fixer une taille minimale aux terrains constructibles, suppression du contrôle des divisions de terrains ne formant pas des lotissements).*

Enfin en 2014, la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (Loi **ALUR**) précise comment achever la transformation des Plans d'Occupation des Sols (POS) en Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

La loi prévoit le dessaisissement des communes au bénéfice des intercommunalités pour la conception et la mise en œuvre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui deviennent des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (**PLUI**), jugés plus stratégiques et efficaces. Toutefois les communes les plus peuplées (25 % des communes représentant 20 % au moins de la population d'un district) pourront s'opposer à cette perte de compétence.

L'évolution des documents d'urbanisme ne serait pas complète sans introduire la loi de Grenelle 2 (12 Juillet 2010). Elle fixe des objectifs environnementaux à introduire dans les SCoT, les PLU ou les cartes communales qui doivent intégrer les enjeux d'effet de serre, de maîtrise de l'énergie, de production énergétique propre et sûre à partir de sources renouvelables, de qualité de l'air, de l'eau et des sols, de restauration et protection de la biodiversité.

Ajoutons les lois :

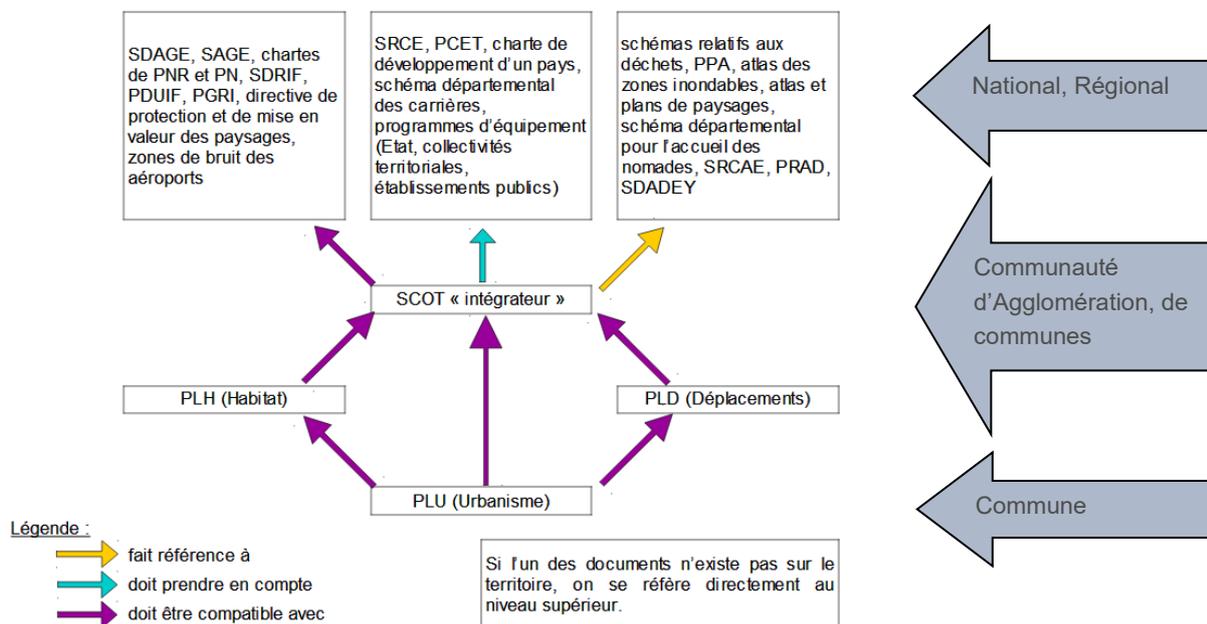
- Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de janvier 2014 ;
- Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de juin 2014

qui vinrent récemment redéfinir ou préciser les compétences des collectivités territoriales ainsi que certains documents d'urbanisme comme le PLUi.

### La hiérarchisation des normes

Au terme de ce rappel de l'évolution des documents d'urbanisme, on peut alors introduire la hiérarchisation des normes, c'est-à-dire le respect des documents de rang supérieur, présentée sous une forme aussi simple que possible avec de nombreux sigles imposés.

Cette hiérarchisation permet de mieux comprendre, comment l'élaboration ou la révision d'un PLU s'opère au niveau d'une commune. Cette démarche devra tenir compte des documents dits « opposables » ou s'assurer que le PLU ainsi élaboré est « compatible » avec des documents d'ordre supérieur.



Pour revenir à une éventuelle demande de permis de construire, vous pouvez constater que cette demande est encadrée par une réglementation nationale, souvent déclinée par région, et parfois spécifique, comme le SDRIF, à la région Ile-de-France

Pour exemple, votre conseil municipal a décidé de lancer la révision ou l'élaboration de son PLU.

Pendant plusieurs mois, une réflexion portera sur le développement de votre commune, le positionnement des secteurs urbanisables, les zones à protéger, ... pour finir par un règlement de zones dans lequel il sera précisé ce qu'il est possible d'occuper ou de construire sur une parcelle de terrain.

Mais cette démarche devra s'inscrire dans le cadre du SCoT de votre l'agglomération de communes, qui lui devra être lui-même compatible avec la liste non exhaustive des nombreux documents supra-communaux tels SDAGE, PNR, SDRIF, et tous les schémas ou plans cités ci-contre.

- PLU** : plan local d'urbanisme
- PLH** : plan local d'habitat
- PLD** : plan local de déplacement
- SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- PNR** : parc naturel régional
- SDRIF** : schéma directeur d'ile de France
- PDUIF** : Plan de déplacements Ile de France
- PGRI** : plan de gestion des risques Ile de France
- SRCE** : Schéma régional de cohérence écologique (île de France)
- PCET** : plan climat énergie territorial
- PREDEC** : plan régional de prévention et d'élimination des déchets
- PPA** : plan de protection de l'atmosphère
- PPRI** : plan de prévention risques inondation
- SRCAE** : schéma régional climat air et énergie
- SDGV** : schéma directeur des gens du voyage
- PRAD** : plan régional de l'agriculture durable

**Gérard DUMAINE, administrateur**

## PNR de la Brie et des deux Morin : Enfin dans une réelle dynamique ?

### Rappel

Le projet de Parc Naturel Régional (PNR) correspondant aux bassins versants des deux Morin est porté par les associations depuis la mise en révision du schéma directeur Île-de-France 1976, au début des années 1990. 2007 : Délibération de la Région Île-de-France lançant le projet et engageant l'étude d'opportunité et de faisabilité.

Novembre 2014 : l'État rend son avis d'opportunité sur le projet de PNR de la Brie et des deux Morin, il demande des ajustements, notamment en termes de périmètre du PNR.

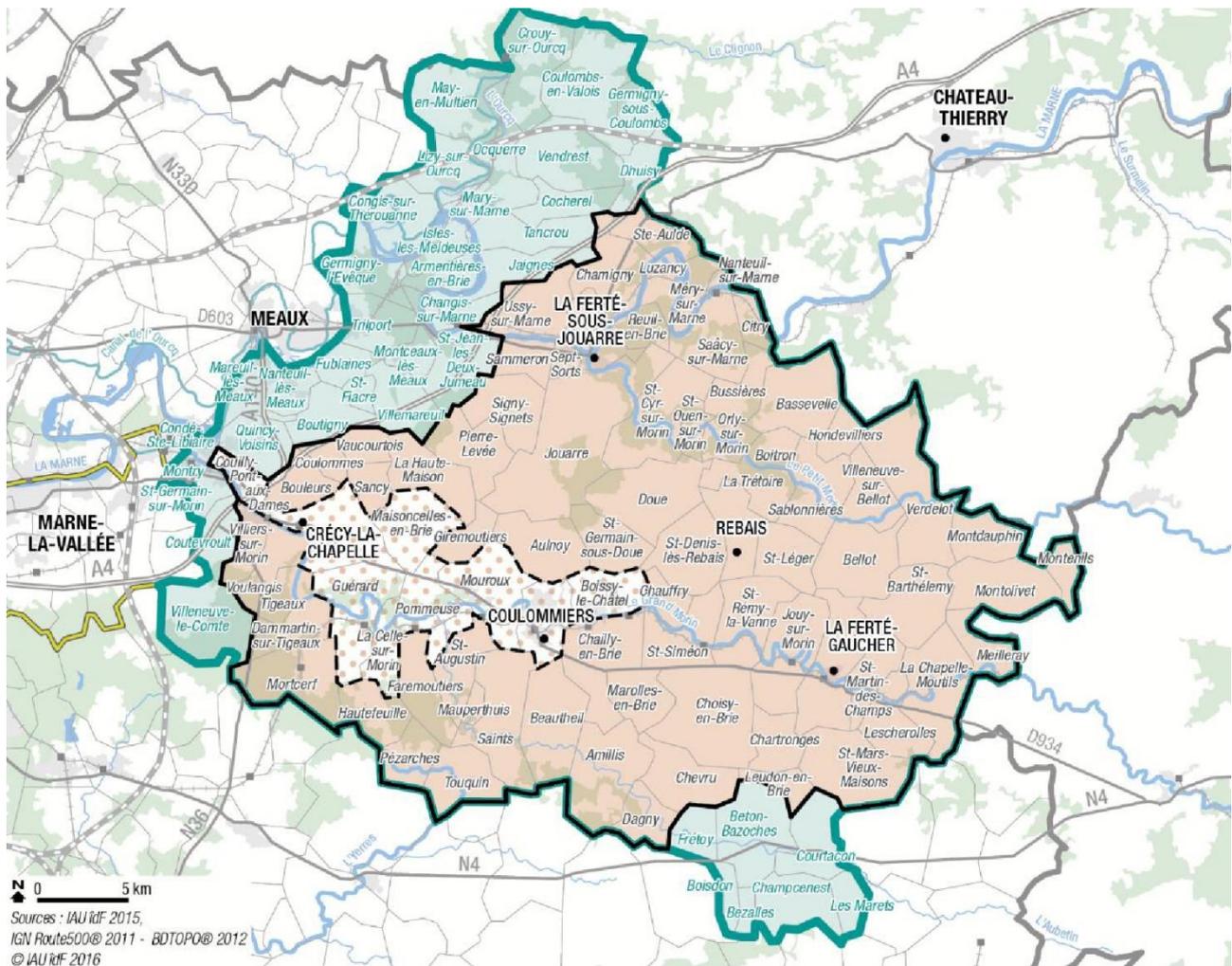
### Mise en place des instances de décision

Le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration (SMEP) réuni le 18 mai 2015 élit son bureau et valide le nouveau périmètre d'étude. Sur les 122 communes du projet de 2014, l'État préconisait d'en « exclure » 48. Le SMEP en réintègre 9. Cela porte le périmètre d'étude à 83 communes de la Brie Boisée et de la Brie Laitière.

### Communes :

Amillis	Dammartin-sur-Tigeaux	Meilleray	Saint-Léger
Aulnoy	Doie	Méry-sur-Marne	Saint-Mars-Vieux-Maisons
Basseville	Faremoutiers	Montdauphin	Saint-Martin-des-Champs
Beauthel	Giremoutiers	Montenils	Saint-Ouen-sur-Morin
Bellot	Guérard	Montolivet	Saint-Rémy-la-Vanne
Boissy-le-Châtel	Hautefeuille	Mortcerf	Saint-Siméon
Boitron	Hondevilliers	Mouroux	Sainte-Aulde
Bouleurs	Jouarre	Nanteuil-sur-Marne	Saints
Bussières	Jouy-sur-Morin	Orly-sur-Morin	Sammeron
Chailly-en-Brie	La Celle-sur-Morin	Pézarches	Sancy-les-Meaux
Chamigny	La Chapelle-Moutils	Pierre-Levée	Sept-Sorts
Chartronges	La Ferté-Gaucher	Pommeuse	Signy-Signets
Chauffry	La Ferté-sous-Jouarre	Rebais	Tigeaux
Chevru	La Haute-Maison	Reuil-en-Brie	Touquin
Choisy-en-Brie	La Trétoire	Saâcy-sur-Marne	Ussy-sur-Marne
Citry	Lescherolles	Sablonnières	Vaucourtois
Couilly-Pont-aux-Dames	Leudon-en-Brie	Saint-Augustin	Verdelot
Coulommes	Luzancy	Saint-Barthélémy	Villeneuve-sur-Bellot
Coulommiers	Maisoncelles-en-Brie	Saint-Cyr-sur-Morin	Villiers-sur-Morin
Crécy-la-Chapelle	Marolles-en-Brie	Saint-Denis-les-Rebais	Voulangis
Dagny	Mauperthuis	Saint-Germain-sous-Doie	
= Un territoire de 120000 habitants			

Commune « exclue » par l'État, réintégrée par le SMEP dans le périmètre d'Étude



### Projet de 2011 à 2016

- Périmètre d'étude ajusté, 2012
- Périmètre retenu par l'État dans son avis d'opportunité, 2014
- Périmètre du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de PNR de la Brie et des Deux Morin, 2015
- ... comprenant la basse vallée du Grand Morin

- Limite régionale
- Limite communale
- Limite de ville nouvelle
- Réseau routier
- Voie ferrée, gare de voyageurs
- Ligne TGV
- Hydrographie
- Canal / aqueduc

Il a fallu attendre mai 2016 et que soient passés plusieurs rendez-vous électoraux pour que le Syndicat Mixte d'Étude et de Préfiguration (SMEP) reprenne ses travaux, mette en place son nouveau bureau, vote des nouveaux statuts prévoyant notamment la constitution d'un conseil local de développement, le fonctionnement des commissions, établisse le règlement intérieur du conseil local de développement...

SMEP – Le président et ses vice-présidents, chaque vice-président dirigeant l'une des six commissions thématiques mises en place

SMEP - Président : Franck RIESTER			
Vice-présidents	COMMISSION	SMEP	CLD
Anne CHAIN-LARCHE <i>Région Île-de-France</i>	Culture, éducation, sport et santé	20	3
Jean-François LEGER <i>Chailly-en-Brie</i>	Administration générale, finances, communication	20	3
Yves JAUNAUX <i>Département de Seine-et-Marne</i>	Développement économique, tourisme, emploi	20	3
Jean-Louis VAUDESCAL <i>Couilly-Pont-aux-Dames</i>	Rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité	20	3
Thierry BONTOUR <i>CC<sup>1</sup> des Deux Morin</i>	Agriculture et forêt	20	3
Jean-François DELESALLE <i>Doue</i>	Aménagement du territoire (paysage, architecture, transport, mobilités, numérique), urbanisme, patrimoine	20	3

### **Constitution du conseil local de développement : les associations mises à l'écart ?**

Définition : « Le conseil local de développement est une instance de concertation et de dialogue territorial et de force de propositions agissant aux côtés des élus. »

#### **Article 17 des statuts du SMEP : Conseil Local de Développement**

*Il est constitué un Conseil Local de Développement, rassemblant des représentants des organismes socioprofessionnels, du monde associatif et de la société civile du territoire.*

*Sa composition et son fonctionnement seront précisés par le Bureau du Syndicat Mixte, après approbation du Comité syndical.*

*Le Président du Syndicat Mixte est membre associé du Conseil Local de Développement. Des représentants des collectivités membres du Syndicat mixte peuvent être invités à participer à ses travaux, à sa demande.*

*Le Conseil Local de Développement élit, au sein de son Conseil d'Orientation, trois membres référents, chargés d'assurer les fonctions d'animation nécessaires au bon fonctionnement du Conseil Local de Développement. Ces référents sont invités, et associés, à titre consultatif, aux réunions du Comité syndical et l'un d'entre eux aux réunions du Bureau du Syndicat Mixte.*

*Le Conseil Local de Développement est force de propositions pour la stratégie, les orientations, les objectifs et les actions du Syndicat Mixte.*

*Ses membres participent aux commissions thématiques mises en place pour l'élaboration de la Charte constitutive.*

*Il émet un avis sur le projet de charte constitutive à chacune des étapes.*

*Il émet un avis sur le programme d'actions ainsi que sur le bilan annuel du Syndicat Mixte.*

*Le secrétariat du Conseil Local de Développement (CLD) est assuré par le Syndicat Mixte.*

<sup>1</sup>Communauté de communes

Cependant et en contradiction avec cet article des statuts, le règlement intérieur du CLD dispose dans son article 4 que :

*Peuvent être membres du Conseil Local de Développement :*

- *Les personnes physiques (dans la limite d'un membre par foyer familial) résidant dans les communes du projet de PNR de la Brie et des deux Morin,*
- *Les personnes physiques travaillant dans les communes du projet de PNR de la Brie et des deux Morin et qui souhaitent contribuer au projet collectif du territoire, dans le respect des trois piliers du développement durable (l'économique, l'environnemental et le sociétal), dont les établissements sont domiciliés dans les communes du futur PNR ou ayant tout ou partie de leur activité sur le territoire du futur Parc.*

<b>CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)</b>	
<b>ADHERENTS = PERSONNES PHYSIQUES RESIDANT OU TRAVAILLANT DANS LES COMMUNES DU PROJET DE PNR, SIEGEANT INTUITU PERSONAE DUREE DE L'ADHESION : 2 ANS RENOUEVELABLES</b>	
<b>CONSEIL D'ORIENTATION = 9 TITULAIRES + 9 SUPPLEANTS ELUS POUR 2 ANS par le CLD</b>	<b>SOUSSION, AU COMITE SYNDICAL, DE 3 MEMBRES AU MAXIMUM PAR COMMISSION THEMATIQUE</b>
<b>TROIS MEMBRES REFERENTS Invités et associés, à titre consultatif, aux réunions du comité syndical L'un d'entre eux est invité et associé aux réunions du bureau du syndicat mixte</b>	

Lors de l'adoption par le SMEP de son règlement intérieur, nous découvrons que, curieusement, les associations, en tant que telles, ne seraient pas invitées à faire partie du conseil local de développement. En effet, ce sont des personnes physiques habitant ou travaillant dans les communes du projet de PNR qui en sont membres. C'est donc à titre « intuitu personae » que nos membres ou tout autre citoyen habitant ou travaillant sur le territoire du projet de PNR peuvent postuler pour faire partie du conseil local de développement.

Le prétexte invoqué est que, renseignement pris auprès des autres PNR existants, ce serait le modèle qui fonctionne le mieux. Mais c'est en vain que nous avons cherché les traces d'un tel modèle dans les règlements de PNR. Certes leurs statuts prévoient plusieurs types de fonctionnement et les citoyens sont appelés à faire partie du CLD, mais nous avons eu beau chercher, nous n'avons toujours pas trouvé d'exemple où les associations en soient purement et simplement écartées.

C'est faire peu de cas du rôle joué par les associations de défense de l'environnement pour faire émerger le projet du PNR et de leur implication pour que ce projet prenne forme. Il n'est pas question ici de nier l'action menée par quelques élus motivés, mais on peut légitimement se demander où le projet en serait aujourd'hui si les associations n'avaient pas veillé à ce qu'il reste sur les rails malgré la frilosité, le peu d'empressement, voire l'opposition rencontrés chez certains de leurs collègues.

Le CLD constitué a élu en son sein un conseil d'orientation comprenant 9 titulaires et 9 suppléants. Un constat, plusieurs de ces 18 personnes sont des conseillers municipaux.

Ce même conseil d'orientation a élu ses 3 « référents ». Il s'agit de :

- Éveline BARON, Directrice du Musée de la Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin
- Jean-Luc RENAUD, Président de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement du Pays Fertois
- Marie RICHARD, Personnalité politique, habitant Villiers-sur-Morin

Il a également désigné 3 membres pour chacune des 6 commissions thématiques, désignation validée par le SMEP.

A ce jour, le CLD rassemble près de 200 membres.

### « Le PNR prend une nouvelle vitesse »

C'est ce que Franck Riestler a assuré à l'assistance présente aux rencontres annuelles du PNR Brie et deux Morin organisées au théâtre de Coulommiers le 24 mars 2017. Nous ne demandons qu'à le croire. Mais il aura fallu pour cela attendre 24 ans, oui, c'est bien en 1993 que le collectif Brie-Environnement a interpellé les Collectivités locales et l'État pour leur demander que ce territoire fasse l'objet d'un classement en Parc Naturel Régional, que le préfet de région titille l'amour-propre des communes de la vallée en suggérant de les exclure du périmètre et peut-être, mais ce n'est qu'une hypothèse, que les élus régionaux soient du même bord politique que la plupart des élus locaux du territoire... Et le territoire dans tout cela vous direz-vous ? Cependant nous n'allons pas bouder le plaisir de voir le projet enfin pris à bras le corps, semble-t-il...

### Agenda

En avril 2017 le SMEP a délibéré sur son engagement à poursuivre le projet de PNR. Il a répondu aux réserves émises par l'État en redéfinissant le périmètre d'étude et en apportant des propositions précises aux problèmes dénoncés. Il s'est appuyé pour ce faire sur le document « Prise en compte de l'avis de l'État et mise à jour de l'étude d'opportunité et de faisabilité - Enjeux sur le nouveau territoire et propositions d'actions », réalisé en novembre 2016 par l'IAU<sup>2</sup> d'Île-de-France, et complété par la synthèse d'actions exemplaires issue des travaux des commissions thématiques et de la contribution du CLD.

Le SMEP affirme l'ambition pour le territoire des 83 communes, d'incarner une « **campagne remarquable en Île-de-France** ». Son engagement est axé autour de cinq orientations prioritaires :

#### Orientations prioritaires

1. Un PNR pour accompagner les acteurs du territoire et préserver les espaces naturels et agricoles, condition première du succès du projet ;
2. Un PNR pour reconquérir les paysages et valoriser un patrimoine rural, agricole, industriel remarquable dans la diversité de ses fonctions et de ses qualités architecturales ;
3. Un PNR pour l'apport d'expertises en matière de biodiversité et d'intégration des enjeux écologiques dans l'aménagement et le développement économique ;
4. Un PNR pour imaginer ensemble et incarner un art de vivre la campagne... nouvelle culture en région capitale ;
5. Un PNR pour soutenir et coordonner un développement économique durable.

<sup>2</sup>Institut d'Aménagement et d'Urbanisme

Nous aurons l'occasion de préciser ultérieurement de quelle façon ces orientations se traduisent en objectifs concrets.

*L'avis d'opportunité du Ministère de l'Environnement est attendu pour la fin de l'année 2017. S'il est favorable, il s'agira, à moyen terme, de poursuivre les réflexions et d'entamer la rédaction de la charte. L'objectif est d'être en mesure d'arrêter le projet en septembre 2018 pour le transmettre au Ministère de l'Environnement et autres instances.*

*Le projet serait ensuite soumis à une enquête publique, avant la saisie de l'Autorité Environnementale (2019). Fin 2020, les élus espèrent avoir l'approbation de la charte par les collectivités et pouvoir créer le syndicat de gestion.*

*L'ultime étape sera le classement du territoire en PNR pour les douze années suivantes, par décret du Premier Ministre.*

**Le public et beaucoup d'habitants semblent assez peu informés sur ce projet. Les associations contribuent à essayer de combler cette lacune.**

**L'ADEVA** (association de défense de l'environnement de la vallée de l'Aubetin) lors de la Fête de la Nature à Pommeuse 21/05/2017



**Nature Environnement Mortcerf** lors de la brocante de l'Ascension à Mortcerf (25/05/2017)



Jane BUISSON, administratrice

## Géoportail ! Moi j'ai dit Géoportail ? Comme c'est Géoportail !



### Le Géoportail, c'est quoi ?

C'est un portail Web public permettant l'accès à des services de recherche et de visualisation de données géographiques ou géolocalisées.

Remis à jour régulièrement par les services de l'IGN, (L'Institut national de l'information géographique et forestière), il répond aussi bien aux simples besoins de localisation (localiser une parcelle, rechercher une adresse...), qu'aux besoins de co-visualisation d'informations sur le territoire.



### Une première formation sur le Géoportail.

Le 11 Mai 2017, FNE Seine-et-Marne organisait, pour la première fois, une formation sur le Géoportail assurée par deux de nos administrateurs, Marie-Paule DUFLOT et Bernard BRUNEAU. Cette formation était proposée gratuitement à tous nos adhérent(e)s et aux adhérent(e)s des associations franciliennes fédérées à FNE.

### Quel objectif ?

L'objectif de la formation était de découvrir comment l'outil Géoportail permet d'accéder à des informations importantes et intéressantes pour les associations de protection de la nature et de l'environnement.

## Quel contenu ?

### Le matin

Sur une proposition de notre vice-présidente Marie-Paule DUFLOT, l'École Nationale des Sciences Géographiques (ENSG) – Géomatique de l'IGN qui forme les futurs ingénieurs de l'information géographique, nous a accueillis dans ses locaux de Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), afin de nous proposer dans un premier temps une découverte de ce qu'est la géomatique \*, de leur école et la présentation par plusieurs intervenants (professeurs à l'ENSG pour la plupart) des outils et moyens utilisés pour mettre en place et réactualiser les données auxquelles nous pouvons accéder via le Géoportail : photos aériennes par quatre avions de l'IGN (un tiers des départements pris en photo tous les ans), des voitures qui sillonnent le territoire, des analystes...

\* La géomatique regroupe l'ensemble des outils et méthodes permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques. La géomatique consiste donc en au moins trois activités distinctes : collecte, traitement et diffusion des données géographiques.

Le mot « géomatique » est issu de la contraction des termes géographie et informatique.

Source : Wikipédia

### L'après-midi

Les vingt-huit participant(e)s sont passé(e)s aux travaux pratiques.

Dans une salle dédiée, chacun(e) bénéficiait d'un ordinateur ainsi que d'un support écrit, créé par FNE Seine-et-Marne pour l'occasion, permettant, après présentation orale de nos formateurs, de faire des recherches et exercices, chacun à son rythme.

Pour aider et « réparer les clics malencontreux », six étudiants de l'ENSG ont accompagné les stagiaires, indispensables guides pour débloquer les problèmes de connexion comme les difficultés individuelles. Leurs sourires et leur patience, d'un réel soutien, ont très appréciés.

Les accompagnateurs ont, eux aussi trouvé très sympathique cet échange où d'étudiants ils devenaient enseignants pour des personnes qui étaient toutes leurs aînées !!!



Cette journée a été très enrichissante, aussi bien par la découverte du matin que par les travaux pratiques de l'après-midi.

### *Un bilan très satisfaisant pour toutes et tous*

Les participants ont apprécié la qualité des outils et de l'accueil et une session de perfectionnement a été demandée.

Une nouvelle session, pour celles et ceux qui avaient souhaité venir mais qui n'avaient pu se rendre disponibles à cette date, a été demandée.

Le Directeur des études, qui a présenté l'ENSG et qui a accompagné les stagiaires toute la journée, s'est dit prêt lui aussi à renouveler l'expérience.

Mais d'autres thèmes pourraient aussi faire l'objet de formations à venir ? N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits et vos idées !

**Pascale HUDE, chargée de mission**

## **Parc Napoléon : où en est-on ?**

Un projet de parc d'attractions à la gloire de Napoléon (dit parc Napoléon) en Seine-et-Marne, à Marolles sur Seine : où en est-on ?

Depuis les projets dont la presse s'est faite l'écho et nos articles parus en 2015, les contraintes écologiques sont toujours là.

Une délégation associative (LPO, ANVL, PRONATURA Ile-de-France, FNE Seine-et-Marne) a rencontré le porteur du projet, Yves JEGO le 28 avril 2017.

### *Entouré d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) Natura 2000*

Il semblerait, d'après les informations qu'il nous a données oralement lors de cette rencontre, que la surface du projet, initialement évaluée à 200 ha au départ soit réduite, pour le parc d'attraction à 50 ha, entièrement situés hors zone NATURA 2000, incluant équipements hôteliers et parkings.

**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux

**ANVL** : Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau

**Pronatura Ile-de-France** : conservatoire des espaces naturels en Ile-de-France

**FNE** : France Nature Environnement

**Natura 2000** : Réseau écologique européen de zones spéciales de conservation de sites abritant des habitats naturels.

Alors que notre pays perd chaque année entre 40 000 et 90 000 ha de sa surface agricole, les porteurs du projet arguent qu'il s'agit de terres peu productives, un argument récurrent ! Pourtant, c'est essentiellement ces espaces agricoles qui nourrissent une population de plus de 66 millions de personnes.



### *Natura 2000 Oiseaux, qu'est-ce que c'est ?*

La directive oiseaux du 30 novembre 2009 a pour objet la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages et définit les règles encadrant leur protection, leur gestion et leur régulation. Elle s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats. Certaines espèces nécessitant une attention particulière afin d'assurer leur survie, précisées à l'annexe I, font l'objet de mesures spéciales concernant leurs habitats. Ces espèces, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière, sont protégées dans des sites Natura 2000 dites **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**.

C'est le cas de la zone Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » qui entoure le projet de parc.



Parc Napoléon et zone NATURA 2000

La Bassée abrite une importante diversité de milieux qui conditionnent la présence d'une avifaune très riche. On y trouve également un réseau de noues et de milieux palustres d'un grand intérêt écologique. Des espèces telle que la Pie-grièche grise, menacée au plan national, y trouvent leur dernier bastion régional.

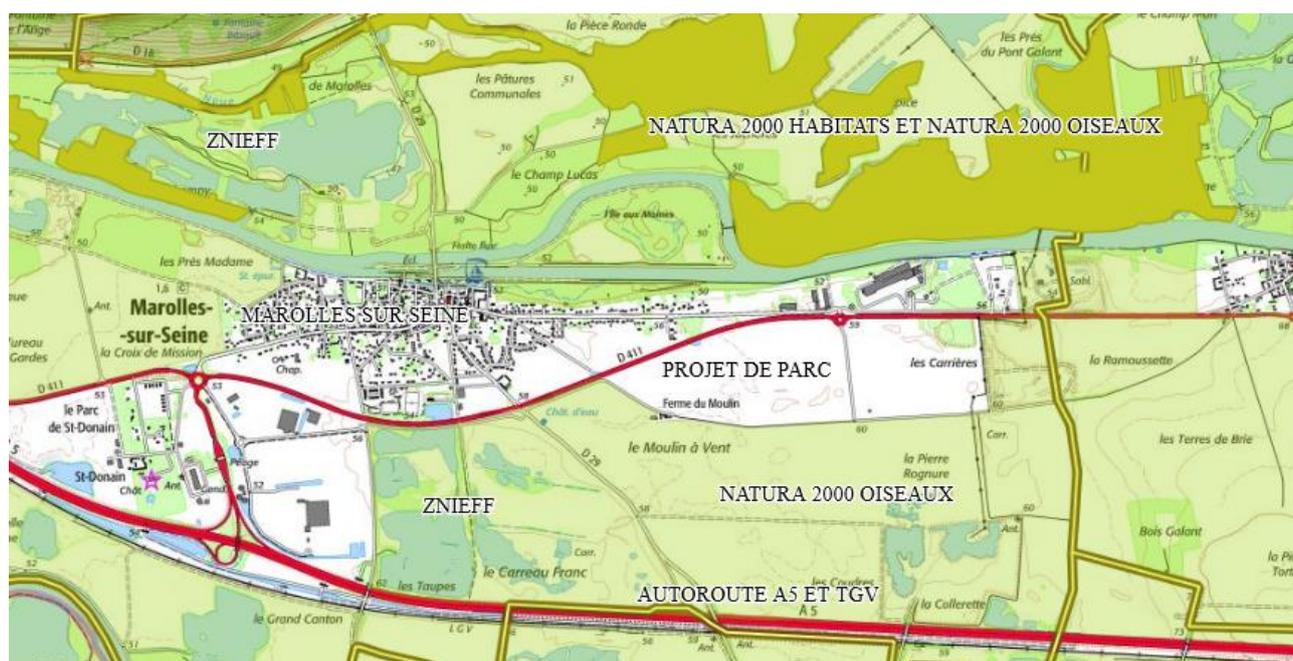
Les plans d'eau liés à l'exploitation des granulats alluvionnaires possèdent un intérêt ornithologique très important, notamment ceux qui ont bénéficié d'une remise en état à vocation écologique.

Les zones agricoles adjacentes à la vallée abritent la reproduction des trois espèces de busard ouest-européennes, de l'Œdicnème criard et jusqu'au début des années 1990 de l'Outarde canepetière.



### *Et à proximité de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*

Si l'intégralité du parc d'attractions sera, d'après ces dernières informations, situé hors zone Natura 2000, il est cependant entièrement couvert par une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et à proximité se trouvent une zone Natura 2000 habitats ainsi que plusieurs ZNIEFF.



En plus des protections naturalistes figurant en diverses couleurs ci-dessus, l'intégralité de la carte est couverte par une ZICO.

Des travaux de cette importance obligent le porteur de projet à faire réaliser une étude d'incidences et à proposer des compensations.

### *Nos inquiétudes et nos questions*

Si elle se réalise, la création de ce parc d'attractions nous fait craindre des répercussions non négligeables sur la faune et la flore des zones Natura 2000 très proches : pollutions sonore et lumineuse, pollution de l'air  
D'après la presse seine-et-marnaise, les travaux devraient débuter en 2020 pour une ouverture en 2023. « Le projet est en phase de recherche d'investisseurs (au rang desquels figure Ali Baba, le Google chinois) ».

*Des talus pour entourer le site ?*

Il semble prévu des talus qui entoureront le site : 7 m de haut...D'où viendront les matériaux ?

*Encore du « tout voiture » !*

Il semble hors de question de créer spécialement une gare TGV car celle-ci nécessiterait des travaux très importants (doublement des voies en amont et en aval pour permettre aux trains de ralentir et de s'arrêter, doublement des ponts au-dessus de la Seine) et donc très coûteux.

« 500 000 visiteurs prévus l'année de son ouverture et un million en année 10 » d'où une circulation automobile importante et son associée, la pollution de l'air.

**Marie-Paule DUFLOT, Vice-présidente**

## Portrait d'une association : le GENE



Nemours, le 12 juin 2017

**Le Groupe Écologique de Nemours et des Environs (1979-2017)**

**UNE ASSOCIATION PARTICULIÈREMENT ATYPIQUE**

### **Avant-Propos**

La demande qui nous est faite de nous présenter dans ces colonnes met notre modestie en difficulté, mais le plaisir de le faire devant le lecteur associatif que vous êtes, partenaire privilégié de notre cheminement, est indéniable. Ce sera d'ailleurs l'occasion de faire un retour sur nous-mêmes et de tirer quelques leçons sur notre expérience. Nous aimerions les partager avec vous.

### **Introduction**

Le première action, l'occupation de la rue Dumée à Nemours s'est déroulée dans la fête et dans la joie.

A côté de l'incontestable volonté ludique de se faire plaisir (distribution de fleurs et de bonbons, piano sur la chaussée, guitare au balcon), une démarche démocratique (un sondage auprès des usagers de la rue) donnait déjà le ton et s'employait à faciliter le quotidien des gens (suppression du gymkhana entre les voitures les jours de marché). Action réussie car cette petite rue est depuis lors et par arrêté municipal piétonne le samedi matin et même devenue zone 30 aujourd'hui.

La deuxième initiative, le ramassage des papiers usagés, partait du désagrément de voir sa boîte aux lettres envahie de publicités et du ras-le-bol de tout le gâchis que cela représentait. Nous allions ramasser les vieux papiers 15 ans durant (au début devant les portes des particuliers qui nous préparaient les paquets, ils nous ont été apportés ensuite dans une puis deux bennes au Champs de Mars, trois ou quatre fois par an). Plus tard le Syndicat Intercommunal de ramassage a « pris le relais » en mettant à disposition des conteneurs à papier dans les Centres d'Apports Volontaires (ou Hêtres Rouges).

L'acte symbolique suivant fut la mise sur pied du Nettoyage de Printemps (1995) qui dure encore aujourd'hui.

Participer au sauvetage de la planète (même fort modestement) devenait possible pour tout un chacun !!

Inventer des pratiques nouvelles destinées à privilégier les individus et à les inciter à devenir acteurs pour se réapproprier leur quotidien et leur avenir, impulser des modifications dans les comportements du plus grand nombre pour tenter d'apporter des amorces de solutions concrètes et réalistes. Le cadre était planté, les grands axes tracés.

## **Les méthodes**

Nous avons choisi sciemment un cadre géographique à l'échelle humaine. Il recouvre l'agglomération Nemours/Saint-Pierre mais peu à peu il s'est étendu au-delà et nous avons maintenant un réseau d'adhérents et d'amis dans tout le Sud 77, une précieuse source de soutien et d'information.

La première de nos règles a toujours été de privilégier les contacts humains parce que c'est dans notre nature. La deuxième est que nous avons toujours travaillé avec les gens tels qu'ils sont et non pas tels qu'on voudrait qu'ils soient.

Une pratique originale se doit en priorité de poser des actes. Il y a bien longtemps que les verbiages ont déçu tous les espoirs. Il fallait donc agir, et pour cela, commencer par soi dans un souci d'exemplarité, de cohérences personnelles et collectives pour aboutir à la crédibilité indispensable de « l'image de marque » que nous avons construite pas à pas toutes ces années.

Si plutôt que le terrain classique, nous avons choisi le terrain associatif, c'est certes pour donner des repères, des réponses concrètes à celles et ceux qui adhèrent ou sympathisent avec notre démarche, mais c'est aussi pour travailler dans la volonté de dépasser les clivages politiques stériles qui paralysent ou dévoient bien souvent toutes les initiatives. Nous luttons contre l'oreille qui sélectionne en fonction de la couleur politique de l'interlocuteur ; nous rassurons aussi car nous n'avons aucune carrière politique à la clef. Nous n'avons cessé de travailler en direction de 100% de la population et avec les élus issus des différents suffrages car nous sommes profondément démocratiques et que c'est une des bases de notre crédibilité. Nous sommes bénévoles et nous prenons le temps sur notre vie privée. L'obtention des résultats ne tient à aucun mystère (notre détermination), ni miracle (le temps passé, l'accumulation des savoir-faire, la pérennité des opérations, ...)

L'associatif est par essence du domaine du contre-pouvoir ; en ce qui nous concerne, c'est un contre-pouvoir de propositions. Nous n'avons pas vocation de gérer les problèmes à la place des responsables, et nous jouons volontiers les mouches du coche pour inciter les autorités quelles qu'elles soient à assumer leur rôle et faire appliquer la loi quand il le faut. D'autant que même un adversaire se tient coi quand l'idée est là et que le discours et la pratique tiennent la route.

Si l'arrangement à l'amiable a toujours été la première de nos démarches, il a fallu quelquefois taper du poing sur la table et même avoir recours à la justice quand cela s'est avéré nécessaire. Quelques dossiers ont résonné pendant des années (pneus Dodu et camions Poulalion à Darvault, huiles de schiste à Nonville).

La communication est un axe fondamental du message (il faut sans cesse expliquer ce que l'on fait et pourquoi on le fait...). Nous avons toujours occupé l'espace et diffusé nos idées dans la presse locale à travers nos communiqués réguliers, mais aussi dans nos Lettres et Cahiers périodiques que nous faisons parvenir à tous ceux avec qui nous sommes en rapport (les élus aussi bien sûr). Nous avons banni depuis longtemps l'agitation qui sévit maintenant et partout (y compris numérique), toute notre activité s'inscrit dans le ralentissement des processus pour freiner l'immédiateté exigée aujourd'hui et avoir toujours en tête la construction de l'outil « GENE » à chaque étape : répondeur, téléphone, courrier postal, permanence ouverte au public tous les samedis matin, réunion hebdomadaire du bureau... toutes nos initiatives et tous nos suivis passent par des rencontres et des rapports directs.

## **Le bilan**

Si l'on se retourne pour voir le chemin parcouru pendant ces 38 ans, on a le tournis :

- D'abord compte-tenu de la durée de vie moyenne d'une association -moins de 10 ans- nous existons toujours, et ce n'est pas rien.
- Le nombre d'adhérents est stable (363 en 2016), le nombre de partenaires aussi (plusieurs dizaines à ce jour).
- Nous avons œuvré à conscientiser des enfants, des jeunes, des adultes, et ce dans différents domaines (tout intéresse une structure généraliste comme la notre, d'autant plus qu'il a fallu réhabiliter une écologie bien mise à mal par « l'écologie officielle » ...)
- Nous ne sommes pas devenus une addition d'individus simplement préoccupés par l'amélioration de leur cadre de vie, nous sommes tournés vers la solidarité, sensibles à l'exclusion et à la misère (collaboration avec le Secours Populaire Français, avec la communauté Emmaüs) ;
- Nous avons suivi une longue initiation où il a fallu apprendre à gérer de multiples paramètres et à faire des grands écarts (gestion des relations entre les individus, entre les individus et le collectif, entre les citoyens et le pouvoir, entre le particulier et le général, entre le local et le national voire le « mondial »).
- Nous avons appris à constituer des dossiers, à approfondir nos centres d'intérêts, à aborder les problèmes à travers leurs multiples aspects : rien n'est simple, au contraire...

- Bien sûr, tout ceci demande un éveil constant et un peaufinage au quotidien, mais de cette mosaïque de pratiques (que nous avons tissée et superposée) se dégage un rapport de force que nous avons construit peu à peu et qui nous est indispensable pour aller de l'avant.

## Conclusion

A travers le temps, les embûches et l'usure, nous avons su faire évoluer le terrain sur lequel nous intervenons, et c'est pour nous une grande satisfaction.

Mais si nous avons tenu le coup, c'est que tout en ayant le nez sur le guidon, nous avons un œil sur l'horizon, et que nous avons une grille d'analyse qui nous aide à comprendre et à décortiquer le système unique devenu mondialisé que nous subissons désormais. D'autant que notre développement n'est ni durable ni généralisable car une seule planète n'y suffirait pas : dont acte. Cette grille est sévère, et si on nous accuse parfois d'alarmisme (la situation est grave en ce qui concerne la démographie, l'eau, l'air, les déchets, les sols, les forêts, les mers, les océans, le climat, l'effondrement de la biodiversité, la dégradation de la situation économique et sociale ici et ailleurs), nous répondons que « les catastrophistes ne sont pas ceux qui annoncent les catastrophes, mais ceux qui les laissent se réaliser » François Partant.

Bien sûr la juxtaposition de tous nos centres d'intérêts, de tous nos champs d'investigation, de toutes nos pratiques, on peut induire l'esquisse d'un projet de société qui n'a pas de nom.

Nous essayons de regarder plus loin que le bout de notre nez, et d'insérer nos gestes dans une vision plus large du monde. Nous sommes à la fois ambitieux et raisonnables, et nous ne savons pas si « changer le monde est possible », mais à la limite, pour se mettre en mouvement, peu importe ! Notre choix est de faire comme si cela l'était et de commencer par ce qui, indubitablement, l'est : changer déjà nos vies en les organisant dans le sens vers lequel nous aimerions voir évoluer l'organisation de nos sociétés : relocalisation, autonomie, sobriété, .... Demain se prépare aujourd'hui à travers les choix que nous faisons chaque jour, nous y croyons « dur comme fer ». C'est notre message essentiel depuis toujours, vous l'aurez compris !!

Pour le GENE, Le Président, B.GIAMINARDI

PS : au plaisir de vous rencontrer ou de vous re-rencontrer sur notre chemin. À bientôt donc !



Nettoyage de Printemps - 1995



Nettoyage de Printemps - 2017

## Retour sur la Fête de la Nature

À l'occasion de la Fête de la Nature, le temps d'une journée, le dimanche 21 mai, nous avons ouvert exceptionnellement les portes de notre maison forestière au public.

Située au cœur de la forêt de Bréviande, elle profite d'un cadre boisé et calme. Cachée, elle est peu connue.



La Maison Forestière de Bréviande



Par une belle journée ensoleillée, des curieux ont osé franchir notre portail, afin de profiter des nombreuses animations gratuites proposées par :

- L'Association des Bois du Canton,
- Le GABI,
- notre sculpteur André SIBUT
- France Nature Environnement Seine-et-Marne.

L'association des Bois du Canton (ABC) est une association loi 1901 créée en 1992, qui a pour vocation de préserver et valoriser les bois du canton de Le Mée-sur-Seine et de s'opposer aux projets qui menacent la forêt de Bréviande.

À l'occasion de la Fête de la Nature, ABC proposait aux adultes des explications sur le projet du contournement de Melun qui menace notre forêt et aux enfants un atelier de réalisation d'empreintes de feuilles d'arbre avec de l'argile.



**« Belle journée, très sympa, à recommencer » Jacques MACHARD (Président d'ABC)**



Le Groupement d'Apiculture de Bréviande Intercommunal (GABI) proposait un stand « sur les super-pouvoirs des abeilles » afin de mieux connaître l'abeille, l'organisation de sa colonie au sein d'une ruche, son rôle dans la biodiversité mais aussi sur les menaces qui pèsent sur elles. Le GABI proposait également une vente de produits issus de la ruche comme du miel ou de l'hydromel (vin de miel) ... Quant-aux enfants, ils pouvaient confectionner leur bougie à partir de la cire des abeilles.

**« Une journée très sympa et conviviale qui nous a permis de sensibiliser sur la biodiversité » Jean LACUBE (Président du GABI)**

France Nature Environnement Seine-et-Marne proposait de petits jeux sur la reconnaissance des feuilles et des fruits des arbres présents dans cette forêt. Certains enfants ont même réalisé des bombes à graines (boules de terre argileuse, de terreau et de graines à fleurs mellifères).

**« Une première fort réussie qui sera poursuivie et élargie » Bernard BRUNEAU (Président de FNE Seine-et-Marne)**

Nous avons également profité de la présence de Dame Nature, qui a proposé aux familles de partir à la rencontre des lutins qui veillent sur la faune et la flore de la forêt de Bréviande. Ainsi les enfants ont pu rencontrer *Buddle* le lutin des arbres ou encore *Masuri*, le lutin des oiseaux.

**« Martin, mon petit-fils se souviendra longtemps de la chasse aux lutins avec Dame Nature »**

**André SIBUT**



De plus, les visiteurs déambulaient entre les sculptures d'André SIBUT. Des sculptures en bois, en marbre... qui ne demandaient qu'à être regardées, admirées, touchées, caressées...

**FNE Seine-et-Marne vous remercie sincèrement pour  
votre présence, votre implication,  
ce beau moment de partage, de convivialité,  
vos sourires et votre bonne humeur...**

**Ludivine MILLET, Animatrice FNE Seine-et-Marne**

## Les actualités de FNE

### Politique Agricole Commune (PAC)

#### *Changer d'approche pour construire une agriculture durable*

Alors que s'achève la consultation lancée par la Commission européenne sur la future Politique Agricole Commune (PAC) pour 2020, FNE salue la très forte mobilisation des acteurs de la société civile sur ce sujet, au niveau national et européen. Afin de porter un message commun, plus de 300 organisations européennes, dont France Nature Environnement, se sont réunies au sein du collectif « Living Land », pour inscrire les défis environnementaux, sociaux et alimentaires au cœur de la PAC.

#### *Les enjeux de la PAC concernent chacun d'entre nous*

Pour la première fois, la société civile s'est mobilisée massivement pour faire entendre sa voix et ses préoccupations auprès de la Commission européenne. Bien que nous déplorions un cadre de réflexion trop restreint sinon étriqué, cette consultation a été l'occasion d'alerter l'opinion publique sur les enjeux liés à la PAC. Si les agriculteurs sont les premiers concernés par cette politique, les enjeux alimentaires, environnementaux et sociétaux ne peuvent plus être négligés comme ils l'ont été dans la PAC actuelle.

#### *Changer d'approche pour construire une agriculture durable*

Il est crucial que la nouvelle PAC promeuve une agriculture diversifiée, respectueuse de l'environnement et liée au terroir. Son objectif premier doit être une production alimentaire durable, produisant une forte valeur ajoutée équitablement répartie entre les acteurs. Cette PAC doit devenir lisible par les citoyens et les consommateurs en visant des résultats bien identifiables. Elle permettra de valoriser nos richesses patrimoniales : paysages, biodiversité et productions alimentaires de qualité.

Pour Carmen Etcheverry, chargée de mission agriculture de FNE : « *La politique agricole a un impact bien plus large que la sphère agricole. Elle influence la qualité de notre eau, de notre air mais aussi la déforestation en Amérique du Sud. Sa réforme, pour une transition vers un modèle agroécologique, aura des conséquences fortes sur la qualité de vie de chacun d'entre nous. Il faut donc que l'ensemble des acteurs, professionnels et associatifs, soit associé aux réflexions qui construiront la PAC de demain.* »

#### *Rémunérer les prestations d'intérêt général de l'agriculture*

FNE demande que la PAC s'affranchisse du système existant à deux piliers qui n'est plus efficace. Il paraît essentiel de passer du principe d'aide au revenu des agriculteurs au principe de rémunération de services d'intérêt général à la fois pour ne plus placer les agriculteurs dans une position de dépendance et pour légitimer la PAC.

Pour Jean-Claude Bevilard, pilote du réseau agriculture de France nature environnement : « *Nous sommes face à une situation de crises multiples : faillite économique d'une partie de l'agriculture, impacts très négatifs des systèmes agricoles productivistes sur la qualité des sols, de l'air et de la biodiversité. Il faut que nous parvenions à prendre le virage de l'agro-écologie. Pour cela, la PAC est un outil puissant. Nous devons nous mobiliser pour que cette transition devienne une réalité.* »

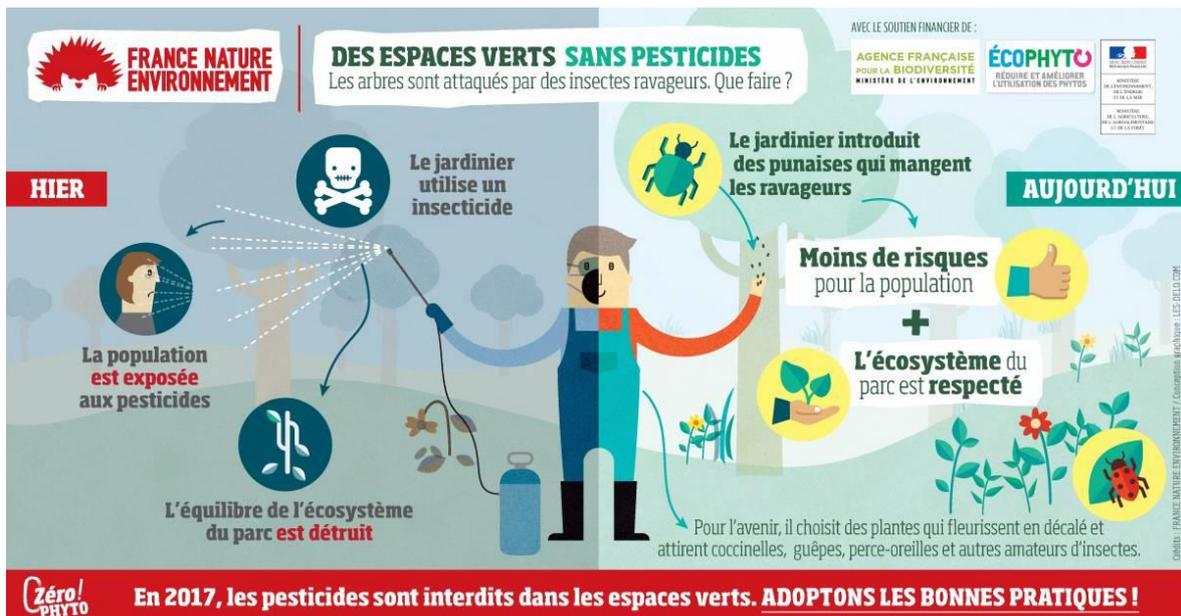
## Zéro phyto : 4 infographies pour se passer des pesticides

Les pesticides sont interdits dans les espaces verts, sur les routes et trottoirs depuis le 1er janvier 2017. En 2019, l'interdiction s'applique aux jardins : adoptons les bons gestes ! Quatre infographies pour comprendre.

### Se passer de pesticides, un enjeu pour la santé et l'environnement



### Des espaces verts sans pesticides



### Zéro pesticide sur les routes et trottoirs

**FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**

**DES ROUTES ET DES TROTTOIRS SANS PESTICIDES**  
Des habitants se plaignent de la présence d'herbes folles. Que faire ?

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :  
AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA MER  
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

**HIER**

La population est exposée aux pesticides

Les herbes folles reviennent

La jardinière pulvérise un désherbant chimique

La jardinière désherbe lorsque c'est nécessaire

**AUJOURD'HUI**

La commune fait de la place à la nature, sur des places de parking, sur les trottoirs, au cimetière

La présence de verdure est valorisée par la commune et les habitants apprécient ces touches de nature !

**Zéro! PHYTO** En 2017, les pesticides sont interdits sur les routes et trottoirs. **ADOPTONS LES BONNES PRATIQUES !**

COBIL - FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT / Conception graphique : LES DELO.COM

### Un potager sans pesticides

**FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**

**UN POTAGER SANS PESTICIDES**  
Les tomates sont attaquées par un champignon dévastateur. Que faire ?

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :  
AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA MER  
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

**HIER**

Capucine pulvérise un fongicide sur les pieds de tomate

Chaque année, le champignon revient

Capucine plante ses tomates plein sud, espace les pieds et vaporise du purin d'ortie

**DEMAIN**

Elle protège sa santé, fait des économies, préserve la faune et la flore et mange de délicieuses tomates

**Zéro! PHYTO** En 2019, les pesticides sont interdits dans les jardins. **ADOPTONS LES BONS GESTES !**

COBIL - FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT / Conception graphique : LES DELO.COM

Source : FNE – 23 Mai 2017

## Les brèves



### Le savez-vous ?

L'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) est une espèce protégée. Elle figure à la fois sur la liste rouge des orchidées de France mais aussi sur la liste rouge européenne de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Au milieu de sa grappe de fleur, se cache l'araignée Napoléon ou Thomise Napoléon (*Synema globosum*).



Marie-Paule DUFLOT, Réserve Naturelle de Montereau – Mai 2017

### Qu'est-ce que c'est ?

Une décharge sauvage en forêt ?

Non ! Une Réhabilitation de la piste forestière !

Dans la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), de la Forêt domaniale de Crécy, sur la commune de Crèvecœur-en-Brie.



## Zoom sur : les papillons



Argus vert ou Thècle de la ronce



Aurore



Azuré commun



Azuré commun



Belle dame ou Vanesse du chardon



Citron



Cuivré commun



Demi-deuil



Demi-deuil



Doublure jaune



Fadet commun ou Procris



Flambé



Géomètre



Machaon



Hespérie de la Mauve



Mégère



Moro Sphinx



Paon du jour



Phalène = Pied de lion



Phalène picotée



Piéride du chou



Piéride de la moutarde



Piéride du navet



Piéride de la rave



Robert le diable



Souci



Tircis



Tircis



Vulcain

Photos réalisées par Marie-Paule DUFLOT, administratrice, dans la Réserve Naturelle de Montereau

## Vous avez la parole

Nous avons relayé dans le Regards 77 numéro 5, le communiqué de presse du 28 mars de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) et France Nature Environnement (FNE) qui a fait réagir une de nos lectrices, apicultrice.

### Courriel du 18 mai de Mme Edith de Khovrine

« Bonjour,

*Interpellée par votre article sur le piégeage du frelon asiatique en tant qu'apicultrice, je souhaite qu'il lui soit apporté dans votre prochain "Regards", un correctif, et pour ce faire de vous rapprocher, ainsi que FNE, de l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) et de considérer l'évolution du MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) à ce sujet.*

*Pour avoir pratiqué le piégeage, les insectes capturés en dehors du frelon asiatique, sont principalement des mouches et parfois le frelon européen, qui est directement affecté par la prédation du frelon asiatique.*

*Il a été démontré que le piégeage de printemps est efficace, car il capture les fondatrices et de ce fait réduit considérablement le nombre de frelons A. en fin d'été et d'automne.*

*Votre article est aussi incomplet sur les effets du frelon A. sur les ruches et minimise ses ravages.*

*Non seulement, il peut détruire entièrement la population des ruches, mais aussi quand elles ne sont pas détruites, il empêche les abeilles de s'approvisionner pour l'hiver en pollen et nectar. En l'absence de rentrée des provisions, la reine ne pond pas et la survie de la ruche est compromise par le manque d'abeilles d'hiver, dont la physiologie est différente de celle des abeilles de printemps et d'été, abeilles indispensables au passage des saisons froides.*

*L'alcool dans la composition du sirop piège est destiné à éloigner les abeilles (apis mellifère et autres). Dans notre région, le piégeage débute à la fin de la saison froide (fin avril et mai, juin), quand les fondatrices sont à la recherche de matières sucrées, pour reprendre à la fin de l'été, pour piéger les futures fondatrices avant leur hibernation.*

*La recherche des nids est aussi à pratiquer par toute personne observatrice. Le premier nid est relativement bas et à l'abri des intempéries, plus faciles à détruire, que le second généralement niché haut dans les arbres, à l'abri des feuillages.*

*Espérant une meilleure information dans le prochain "Regards", bien cordialement,*

*Edith de Khovrine*

*Apicultrice*

*Présidente d'APPEL+ »*

## **Des éléments de réponse apportés par France Nature Environnement**

*« Suite à des communications maladroites de part et d'autre, FNE, l'OPIE, l'UNAF, le MNHN et l'ITSAP (Institut des abeilles) se sont rencontrés le 12 avril 2017 pour trouver comment travailler ensemble et communiquer sur la question du piégeage de printemps du frelon asiatique. Dans l'attente des résultats de l'étude de l'ITSAP actuellement en cours dans le Morbihan, les Pyrénées-Atlantiques et la Vendée visant à déterminer l'efficacité ou l'inefficacité de ce piégeage printanier et de ses impacts, les associations communiqueront de manière neutre sur le sujet. De son côté, l'UNAF recommande à ses adhérents d'avoir recours à ce piégeage de manière précautionneuse, notamment en respectant d'une part la période : de la floraison des pruniers à celle des châtaigniers, l'emplacement : en privilégiant les emplacements des nids de l'année précédente, les ruchers très attractifs et les arbres très mellifères, le retrait des pièges où aucune fondatrice n'a été capturée pendant plusieurs jours de beau temps. Les membres de l'UNAF, présents dans la zone d'étude de l'ITSAP/MNHN, sont invités à transmettre les données de piégeage afin de donner de la robustesse aux résultats de l'étude. »*

## **Agenda**

*Les sorties de l'ANVL : + d'info sur [www.anvl.fr](http://www.anvl.fr)*

**Samedi 8 juillet - Sortie nocturne de découverte des engoulevements**, en forêt des Trois Pignons, en commun avec le CNCE. RDV à 16h, à l'intersection de la route d'Arbonne à Courances et du chemin du Petit Mont Rouget (2 km du pont sur l'A6).  
Prévoir pique-nique, lampe.  
Animée par A. DeGuerra & A. Garcia.  
Fin vers 23h.

**Samedi 8 juillet - Sortie mycologique**, en forêt de Villefermoy (20 km au nord-est de Fontainebleau), en commun avec la Société Mycologique de France. RDV à 10h au carrefour des Huit-Routes (croisement de la D12 et de la D213).  
Pique-nique près des voitures.  
Animée par M-P. Vigneron et J-P. Méral, de 10h à 17h30.

*Les sorties de la Luciole Vairoise* : + d'info sur <https://jorouvi.jimdo.com/>

DIMANCHE 2 JUILLET : RDV 9H, parking de la gare de Vaires sur Marne, retour 18h, prévoir repas du midi. Une journée en forêt de Fontainebleau de Sorques au Vaudu . Allons   la recherche des pics, hupp s, gu piers, pie-gri che, oiseaux d'eau, serpents et l zards, papillons, insectes fleurs sauvages. Co-voiturage.

DIMANCHE 23 JUILLET : le rucher p dagogique de la montagne de Chelles, rue du Fort, sera ouvert de 14h   18h. venez observer les abeilles et bourdons etc...

DU MERCREDI 2 AU VENDREDI 4 AOUT : MINI VOYAGE DANS L'ORNE,   Argentan d couverte de la for t de Gouffern. (Faucon hobereau - Pic noir - Pic mar - Rouge queue front blanc - Gros bec - Bec crois  des sapins ...), 170 euros (g te 2 nuits-2 plats du soir-petit d jeuner-essence et p age). Co-voiturage.

ATTENTION : ce voyage  tait initialement pr vu en juin, donc report .

DIMANCHE 20 AOUT : RDV 7H, parking de la gare de Vaires-sur-Marne, retour vers 21h. Pr voir repas le midi.   la d couverte des r serves naturelles de Normandie. L'avifaune des bords de mers (limicoles, canards, oiseaux marins). Co-voiturage (220 kms).

*Les sorties de la Pie Verte Bio 77* : + d'info sur <http://pievertebio77.eklablog.com/>

**18 au 27 Ao t 2017 :**

**Stage au col d'Organbidexka (Pyr n es Atlantiques)**

Observation de la migration des rapaces, cigognes et passereaux.

Observation dans la vall e du cincle plongeur.

Sortie limit e

  11 personnes 550  

Date limite d'inscription

30 juin



## Rejoignez-nous



### Rejoignez-nous

#### Bulletin d'adhésion

L'adhésion annuelle vous donne accès  
à tous les services de l'association.

Nom :

Adhésion annuelle : 20 €

Prénom :

Adhésion moins de 18 ans et personnes aux minima  
sociaux : 2 €

Adresse :

Adhésion de soutien à l'association (montant libre)

CP :

Montant total d'adhésion .....€

Ville :

Chèque à libeller à l'ordre de

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Téléphone :

Date :

Portable :

Signature :

Mail :

A retourner à

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Maison forestière de Bréviande (RD 346)

77240 VERT-SAINT-DENIS

## Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

## Contactez-nous

Par mail : [fne77@orange.fr](mailto:fne77@orange.fr)

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Maison forestière de Bréviande (RD 346)

77240 Vert-Saint-Denis

## Consultez

[Notre Blog](#)

[Notre page Facebook](#)